

Par H. Lebecqz  
J. Lebecqz

XIV<sup>ème</sup> CONGRES NATIONAL des PECHEs et INDUSTRIES MARITIMES

BOULOGNE-sur-MER - JUIN 1952

- NOTE SUR LES GISEMENTS COQUILLIERS et l'ACTIVITE des PETITS PORTS de la RIVE GAUCHE de la GIRONDE du VERDON à SAINT-CHRISTOLY, par J. LE DANTEC, Assistant à l'OFFICE SCIENTIFIQUE & TECHNIQUE des PECHEs MARITIMES.

Les ports de la Rive Gauche de la Gironde sont essentiellement des ports ostréicoles, et l'évolution de la pêche aux huîtres permet de suivre l'histoire des pêcheurs médocains.

APERÇU HISTORIQUE -

La richesse des bancs d'huîtres plates à l'entrée de la Gironde était proverbiale à l'époque romaine. P. FISCHER en traite ainsi dans sa "Faune Conchyologique du département de la Gironde" :

... " La mention que fait AUSONE (1<sup>ère</sup> siècle de notre ère) d'huîtres engraisées dans des eaux douces mêlées aux vagues de l'Océan, est en faveur de l'existence d'huîtres à l'entrée de la Gironde - Ostrea medularum - ... Au V<sup>ème</sup> siècle, SIDOINE - Appolinaire (430-488) eut occasion d'apprécier les huîtres girondines. RONDELET (1507-1566) fait mention des huîtres de l'estuaire de la Garonne. CONRAD GESNER (1516-1565) les nomme Ostrea medokina, et VINET (1508-1587) huîtres de Soulac. ... Dès ce moment, les auteurs sont muets sur les huîtres de l'estuaire de la Gironde. "

La disparition des vastes crassats d'huîtres plates est due sans doute à la modification progressive du tracé de l'estuaire et des fonds. Le fleuve est devenu plus étroit, les eaux sont devenues plus douces et plus limoneuses.

L. JOUBIN et GUERIN-GANIVET ("Notes préliminaires sur les gisements comestibles des Côtes de France") mentionnent en 1907 les vestiges de ces bancs naturels : - sur la rive droite, le gisement de Terre-Nègre (5 ou 6 ares qui ne découvrent qu'aux grandes marées), -  
- sur la rive gauche, "l'ancien gisement du Verdon, dans les environs de l'ancienne pointe à l'Aigron, sorte de bande sableuse aujourd'hui si peu distincte de la plage du Verdon, qu'on peut la considérer comme à peu près disparue."

Actuellement, les individus vivants sont rares. Dernièrement, quelques huîtres plates se sont fixées sur des roches dans un réservoir à poissons, qui s'alimente par l'intermédiaire d'un ruisseau dans cette zone. (L'alimentation ne se fait qu'après 3 ou 4 heures de flot, et l'eau de mer admise dans ce réservoir à fond de sable est claire).

Sur les "crassats", les vieilles coquilles d'huîtres plates servent de collecteurs.

ROCHEBRUNE (1900) traite "De l'existence, à l'embouchure de la Gironde, de l'Ostrea angulata Lam. à l'époque gallo-romaine". Il est difficile de se prononcer à ce sujet. Sous toutes réserves, je signale que Monsieur TIFFON de NEYRAN-SOULAC certifie avoir vu incrustées dans les rochers de la Rive Droite

(à côté du phare de Saint-Georges-de-Didonne), à 15 ou 20 mètres au-dessus du niveau de la mer, des coquilles ressemblant à des huîtres portugaises correspondant au numéro 5 actuel.

Mais à l'époque contemporaine, c'est de l'incident du Morlaisien, en 1868, que date le début du développement de l'huître portugaise - Gryphea angulata - en Gironde. A ce moment, les pêcheurs médocains, qui ramassaient parfois quelques huîtres plates venant du large et roulées sur le sable, furent très surpris de l'apparition des portugaises sur les rochers. M. POUYALLET de SOULAC se souvient des débuts de la pêche aux huîtres, que l'on vendait dans les "bassiot" (paniers en bois des vendangeurs). Cinq ans après elles apparaissaient sur les rochers calcaires de la Rive Droite (L. LAMBERT "Acclimatation de l'huître portugaise sur les Côtes de France"). L'invasion des rives de la Gironde se fit jusqu'aux points en amont, au niveau desquels la salure des eaux restait compatible avec l'existence de cette espèce, et ainsi précisés en 1907 par L. JOUBIN et GUERIN-GANIVET : "le château de Saint-Seurin d'Uzet sur la Rive Droite, et sur la Rive Gauche le platin de Richard".

Sur la rive gauche en particulier, la rapidité de cette extension s'explique par la direction des courants de la Gironde. Lorsque le flot monte au centre de la rivière, il y a encore du jusant le long du littoral. Ce courant descendant rencontre le courant montant en face du môle d'escale du Verdon. Une partie des eaux douces est à nouveau entraînée vers l'amont par les eaux salées. Il se produit ainsi un circuit d'eaux saumâtres favorable au développement et à la fixation des larves d'huîtres.

Entre 1870 et 1880, la pêche à la drague venait déjà compléter les cueillettes de la pêche à pied. M. GUIRAUD de SAINT-VIVIEN, né en 1866, se souvient d'avoir dragué les huîtres dès l'âge de 15 ans. Les pêcheurs avaient trouvé dans cette activité une compensation après l'interdiction des "gorps" ou pêcheries en V (en tamaris, brandes ou bois de chêne) que la troupe était venue détruire. Entre les ruches ou amas d'huîtres de "Cabiriaux" et du "Cheyzin" on se mit à tendre des courtines.

A cette époque aussi les petits côtres à voiles ou dundees marennaïses venaient échouer sur les bancs (surtout sur le Cheyzin, car Le Verdon était inaccessible à pied (vasières). Actuellement encore sous la croûte superficielle, il y a d'ailleurs une couche de vase molle d'un mètre environ avant une nouvelle couche dure qui semble être de l'aliôs - fait bien connu des pêcheurs à la courtine, qui doivent y enfoncer leurs pieux -.

Les huîtres étaient vendues "à crouigne" c'est-à-dire sans être détachées, aux bateaux marennaïses, de l'île d'Oléron et de l'île de Ré. Des "gabarrs" de Royan venaient charger au port de Richard. On commençait à charger des wagons pour Arcachon - 25 à 30 millions d'huîtres par an à partir de 1875 -. Les huîtres étaient vendues "à crouigne" au prix de 10 Fr. l'hectolitre.

Entre temps, en 1873, les crassats furent lotis en concessions, sur lesquelles on plaça des collecteurs de toutes sortes et en particulier des môllons que les gabarrs allaient chercher à Blaye. Les gisements du Verdon furent ainsi lotis en deux lignes (bas et haut) avec un chemin entre les deux lignes de 10 mètres de large. Pour avoir une concession sur Le Verdon, il fallait abandonner les concessions déjà attribuées sur le crassat de Richard. L'Etat lui-même avait 5 concessions le long du chenal du Verdon. Ces concessions constituaient une réserve qui n'était pêchée qu'une fois par an.

LES PIERRES AINSI APPORTÉES ONT CONSTITUÉ DES ROCHERS d'HUITRES ou RUCHES, et ont fait monter les crassats, mais aussi la vase. Au Cheyzin seulement, on voit encore ces premières pierres parce que les courants y ont empêché l'accumulation de la vase.

Vint un moment où les huîtres diminuèrent de prix. On les payait seulement 5 Fr. l'hectolitre. Petit à petit les concessions furent abandonnées et retombèrent dans le domaine public. La pêche fut libre sur les gisements pendant de nombreuses années. Ce n'est qu'à partir de 1919 qu'elle fut réglementée avec une fermeture de Mai à Août inclus.

En même temps que diminuait le prix des huîtres, l'activité des pêcheurs médocains se modifiait,

a/ - en se reportant d'une part, sur d'autres pêches plus lucratives,  
b/ - d'autre part, par une organisation plus rationnelle de la pêche aux huîtres pour lutter contre les concurrents de la Rive Droite.

a/ - On pratique alors beaucoup la pêche aux crabes, aux lavignons (Scrobicularia piperata) et aux "palourdes" (Tapes decussata et Mya truncata) dans les "coulants" des chenaux. On pêche au chalut sur les embarcations dites "filadières". Puis les pêcheurs ou les membres de leur famille vont vendre le produit de leur pêche sur les "bourricots" dans les campagnes voisines et jusqu'à Lesparre.

b/ - On s'organise pour la pêche aux huîtres :

D'une part c'est l'époque du début du détroquage (autour des années 1900). Chacun emporte les huîtres chez soi. D'après M. BOISSEAU de TALAIS, une famille pouvait détroquer dans sa campagne 500.000 à 1 million d'huîtres et l'on pouvait alors compter depuis Le Verdon jusqu'à Richard une centaine de familles de pêcheurs d'huîtres. D'autre part, pour échapper à la dépendance où les tenaient les pêcheurs des quartiers voisins, les pêcheurs locaux assurent eux-mêmes le transport des huîtres détroquées. Ils s'en vont porter leur chargement à Royan sur leurs embarcations plates ("calups" à voiles) ou sur leurs filadières (bateaux à coque ronde et à quille). Il y eut d'ailleurs à cette époque (aux environs de 1910) plusieurs noyades. Les huîtres pêchées par les pêcheurs locaux sont aussi chargées sur wagons à destination d'Arcachon. A cette époque il y a peu de cabanes sur les ports et ces derniers n'ont pas de quais, même rudimentaires (sauf toutefois Le Verdon).

En 1910, les huîtres étaient vendues 2 francs le mille, rendues à quai à Royan. Les femmes employées au détroquage étaient payées 0Fr.25 par mille. Elles détroquaient 5 à 6.000 huîtres par jour.

En été, les gens riches du Médoc venaient en voiture à Soulac. Il y avait aussi des pèlerinages à Notre-Dame de Fin des Terres. Des touristes s'installaient dans la forêt et achetaient des huîtres sur le bord de la route. Ils préféraient les petites huîtres rondes, qui leur étaient vendues 2 sous la douzaine. A Marennes, elles valaient 4 sous.

J. BOISSEAU de TALAIS écrit dans O.C.M. de Septembre 1935 : Ce fut vers 1906 que commença la vente au mille des huîtres portugaises. Ce mode d'exploitation nécessita forcément le procédé barbare du détroquage. Il y eut alors comme débouchés les parqueurs de la Seudre et surtout ceux du Bassin d'Arcachon. Tout alla bien de ce côté-ci, jusqu'au moment où un malencontreux décret vint interdire l'importation des portugaises dans le Bassin. La période de guerre 1914-1918 ayant raréfié toutes sortes de productions, nous connûmes jusqu'en 1928 une ère

de grande prospérité.

Depuis, il y eut évidemment des hauts et des bas dans l'industrie de la pêche aux huîtres, soit par suite de l'appauvrissement des gisements, soit par suite des circonstances économiques. En 1927 qui fut une année de pénurie à Marennes, le mille était vendu 31 Fr. au lieu de 5 Fr. en 1926. En 1928, par contre, le mille ne se vendait plus que 12 à 14 Fr. En 1930, il valait à nouveau 20 Fr. Les années 1931 à 1933 furent des années de grande pénurie (on pêchait 2 à 3 paniers d'huîtres par marée au crassat.).

De plus en plus l'Administration s'intéresse aux gisements de la Gironde : les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche sont décidées après visite d'une commission. D'autre part, à côté des gisements naturels des lotissements sont créés.

#### SITUATION ACTUELLE -

##### Les Gisements -

Les bancs huîtriers naturels de la Gironde ont été classés administrativement par les arrêtés des 31 Juillet 1924 et 10 Avril 1925, et reconnus salubres par la décision N° 5 du 13 Mai 1941. Ce sont :

" Les gisements compris entre la limite amont des gisements (chenal de By ou feu rouge N° 25) et la limite Sud de la zone insalubre du Verdon)

La Reille  
Goulée  
Richard ou La Fosse  
Saint-Vivien  
Gabiraux  
Cheyzin

Gisement du Verdon (jusqu'à la limite de la zone insalubre). On trouve aussi des huîtres sur les roches et les ouvrages de la pointe de Grave, mais leur pêche est interdite par le service des Ponts-et-Chaussées (protection des ouvrages). Ces huîtres sont dans la zone déclarée insalubre.

D'une façon générale, tous ces gisements reposent sur des fonds vaseux durcis par apports de collecteurs coquilliers et par les moellons apportés par d'anciens concessionnaires. Les huîtres mères, enfoncées verticalement dans la vase et accolées les unes aux autres, forment des bouquets. Les gisements forment une ligne presque ininterrompue, coupée seulement par endroits par des bancs de sable. D'après GUERIN-CANIVET (1907) "leur surface atteint sensiblement 130 ha., dont la bordure ne découvre qu'aux plus fortes marées, et ne découvre jamais en certains points." Il existe sans doute des réserves naturelles dans les grands fonds vers le milieu de la rivière, sur toute la longueur des crassats, où la drague ne peut être utilisée en raison des forts courants.

##### Les Lotissements -

Des lotissements ont été concédés entre la ligne haute des crassats et la laisse de haute mer en 1928, 1937 et 1945.

Les concessions sont réservées à l'élevage ou au captage du naissain.

Les lotissements portent les dénominations suivantes :

LE VERDON - NEYRAN - NOUVEAU NEYRAN - CHEYZIN - CABIRAUX - CHARMAILLES AVAL -  
CHARMAILLES AMONT - MONDESIR AVAL - MONDESIR AMONT.

Ils occupent une superficie d'environ 300 ha. Une partie de ces concessions est actuellement inexploitable parce que envahie par le sable ou la vase.

#### Exploitation des gisements -

Les gisements émergents sont pêchés au moyen d'instruments dits piochons, crochets à deux ou trois dents, et, frauduleusement, de râteaux et d'une sorte d'épuisette en fer grillagé dite main de fer.

Les gisements immergés sont pêchés à la drague.

En 1907, GUERIN-CANIVET estimait que "la production des gryphées dans l'estuaire de la Gironde est considérable à tel point qu'on peut l'envisager comme inépuisable".

Cependant, les pêches intensives, le piétinement du jeune naissain par les pêcheurs à pied pendant les "malines" de novembre et décembre, le dragage inconsidéré des gisements immergés et même parfois de certaines parties des "crassats", la non remise à l'eau des collecteurs... ont amené l'Administration et les ostréiculteurs à se pencher sur les problèmes de protection et même de reconstitution de ces gisements.

Dans un rapport du 8 Juillet 1939, M. LADOUCE écrivait : "Actuellement, il ne reste plus de "rochers" d'huîtres mères qu'au voisinage de Richard, devant Cabiroux et au Cap de Fer (devant les nouvelles concessions du lotissement dit du Verdon). Ces restes de gisements diminuent d'importance chaque année et menacent de disparaître totalement, et très rapidement, s'ils ne sont pas immédiatement protégés".

En 1937, les ostréiculteurs médocains, aidés par une subvention, avaient créé la zone de captage du Chayzin. Les petites huîtres se développèrent sur les moellons, mais dès l'ouverture de la campagne 1938-39, tous les pêcheurs se sont précipités sur ces pierres.

Commentant les résultats de cette expérience, M. LADOUCE envisageait "la transformation de l'affectation de la zone de captage actuelle du Chayzin en zone de reproduction, puis son extension par apports successifs de moellons; d'abord entre cette zone et le fleuve, puis, partant du noyau ainsi formé, alternativement vers l'amont et vers l'aval en suivant la ligne des plus basses eaux, pour reformer les crassats anciens". En effet "l'expérience de captage de 1937 et surtout la première formation des gisements girondins sur les pierres des anciennes concessions montrent de façon probante que la reconstitution des crassats est possible par la pose de nouveaux moellons".

Voici rapidement exposée la relation des dernières campagnes de pêche :

....

Campagne 1948-1949 - 170 millions d'huîtres environ, dont les 2/3 provenant de la pêche à pied et le tiers de la pêche à la drague ont été pêchées par :

150 pêcheurs à pied et 7 bateaux-dragueurs du port du	VERDON
50	SOULAC-NEYRAN
90	TALAIS
15	SAINT-VIVIEN
5	RICHARD
16	GOULEE

326 pêcheurs à pied & 33 bateaux-dragueurs des ports du Médoc, auxquels il convient d'ajouter les bateaux des quartiers étrangers.

Campagne 1949-1950 - Pêche évaluée en poids : plus de 2.000 tonnes d'huîtres.

Campagne 1950-1951 - Plus de 300 millions d'huîtres (certains avancent le chiffre de 400 millions) ont été pêchées sur les gisements de la Rive Gauche dont plus de la moitié par les pêcheurs de la Rive Droite qui ont armé 30 bateaux pour la pêche à pied et 100 bateaux pour la pêche à la drague... Sur ce total, 60 % des huîtres provenaient de la pêche à la drague.

Les huîtres s'en vont par camions et par bateaux vers les centres d'élevage d'Arcachon, de la Charente-Maritime, de la Bretagne.

Une partie des huîtres est reparquée sur les lotissements locaux.

A la suite de cette campagne dévastatrice, les gisements sont plus appauvris encore qu'en 1937. Je note en septembre et en octobre 1951 les quelques observations suivantes :

#### Gisements émergents -

Hauts des crassats : coquilles mortes ne portant que de très rares petites huîtres et quelques huîtres marchandes provenant des "bas" et roulées sur le crassat par la mer.

Seul crassat présentant un intérêt : le Cheyzin. Voici d'ailleurs le compte-rendu de ma visite sur le Cheyzin :

Ici le sol est sableux et très dur ("ridains"). D'autre part, les courants battent la côte avec une certaine violence. Enfin les plages et les crassats sont couverts de coquilles d'*Ostrea edulis*. Ces coquilles n'offrent pas de prise aux courants parce qu'elles sont très plates. Mais elles servent de collecteurs : les naissains de gryphées s'y fixent et se développent jusqu'aux malines d'automne. A ce moment les "paquets" ainsi formés sont roulés par gros temps et viennent échouer sur le rivage. C'est au Cheyzin donc en particulier que les ostréiculteurs ont compris qu'il importait de donner au naissain un support assez lourd tel que le moellon pour qu'il se développe sur place et donne ensuite un bon reproducteur. C'est là qu'en 1937, les ostréiculteurs médocains avaient créé la "zone de captage du Cheyzin". D'abord concession du syndicat, elle retomba plus tard dans le domaine public. De nouvelles concessions ont été attribuées au sud de cette zone. Ce sont ces deux lignes de concessions que nous traversons donc en premier lieu. Les moellons ou pierres

calcaires tendres sont couverts d'huîtres en pousse de 4 à 5 cms en moyenne (huîtres d'un an). Par endroits plusieurs moellons accolés ont constitué de véritables "rochers".

Ailleurs, d'autres moellons "grattés" au cours de l'été ou posés au mois de Septembre sur les concessions sont émaillés de naissains qui se sont fixés il y a peut-être 15 jours. Je compte sur un moellon plus de 500 naissains de gryphées. Sur le dessus et sur les côtés la taille moyenne est de 1 cm. Sur le dessous la taille moyenne est de 2 cms. Je pense que cette différence est due au fait que ce naissain est constamment immergé, car sous la pierre il reste toujours une petite flaque d'eau.

Des concessions actuelles nous passons sur le gisement naturel constitué en amont par l'ancienne concession du syndicat qui ressemble en tous points aux concessions actuelles.

Nous sommes frappés par cette richesse apparente du Cheyzin. Cependant, nous constatons que, seules, les pierres sont garnies. Sur les endroits démunés du crassat, les huîtres sont rares. Ici aussi les pêcheurs ont dévasté. Grâce aux moellons cependant, la pérennité du crassat est assurée. Les collecteurs restent sur place (avec le petit naissain de l'année) et, à condition que les "rochers" du large ne soient pas détruits, tous les ans il y aura des huîtres marchandes (pour l'élevage).

#### Gisements immergés -

Ces gisements sont très pauvres; c'est pourquoi la Commission de visite réunie en octobre 1951 a proposé des mesures sévères de protection des gisements et émis un voeu en vue de la reconstitution par apports de moellons.

D'une manière générale les dispositions de l'Arrêté sur la pêche ont été respectées. Voici d'ailleurs les résultats de la Campagne 1951-1952 :

Pêche à pied - du 10 décembre 1951 au 10 mars 1952.

Pour le Verdon, la pêche a été pratiquée pendant 8 malines pour une trentaine de journées de pêche environ par 100 à 120 pêcheurs montés sur 50 embarcations. On compte en moyenne une pêche de 3.000 huîtres par jour et par pêcheur. Approximativement on peut estimer à 10 millions d'huîtres la pêche à pied dans ce secteur.

Dans le secteur de Talais (de Neyran à Goulée) notre surveillant compte 7 sorties en décembre, 9 en Janvier, 10 en février, 10 en mars, 5 en avril, pour un total de 165 embarcations. Chaque embarcation a ramené environ 5.000 huîtres par sortie. Au total, on peut estimer la pêche dans ce secteur à 34 millions d'huîtres.

Rendement total de la pêche à pied : 44 millions d'huîtres.

Pêche à la drague - du 10 au 15 mars 1952.

Pour le Verdon et Neyran on peut compter que 10 à 12 bateaux sont sortis 3 jours et ont pêché 1 million d'huîtres.

Dans les ports de Saint-Vivien, Talais, Charmailles, Richard, Goulée, 17 bateaux ont pêché environ 2 millions d'huîtres.

En totalité, la campagne 1951-1952 a rapporté environ 50 millions d'huîtres.

PERSPECTIVES d'AVENIR -

Les gisements girondins constituent une réserve pour les centres français d'élevage. La situation critique après la campagne 1950-51 avait ému à juste titre les professionnels. Les mesures sévères de protection pendant la campagne de pêche 1951-52 ont permis que ces gisements ne soient pas détruits.

Le 10 Mai 1952 j'ai visité à pied le crassat du Verdon.

Voici le résumé de mes observations :

- A la laisse des basses-mers, les "rochers" d'huîtres mères n'ont pas été touchés pendant la dernière campagne, puisqu'on note la présence de petites huîtres sur les parties supérieures de ces rochers. Ainsi une portugaise de 14 centimètres porte sur sa valve supérieure 3 huîtres de 7,2; 8 et 8,6 cms et 5 naissains de 8, 10, 11, 16 et 19 mm, et sur sa valve inférieure 5 petites huîtres de 9, 14, 18 mm, 3,6 et 4 cms.
- Sur le crassat lui-même, et jusqu'à proximité du chenal du Verdon, les coquilles vides qui étaient en grande partie vierges de naissains en octobre 1951, portent actuellement de très petites huîtres provenant d'une fixation tardive en octobre-novembre 1951. Je compte une moyenne de 5 naissains par coquille, chiffre variable évidemment selon la longueur, la propreté et la position de la coquille. Je note deux tailles moyennes de naissains : 8 et 20 mm.
- Rares cependant sont les huîtres marchandes sur le crassat. Ici et là quelques blocs qui n'ont pas été pêchés ou sont venus du large. J'ai compté sur un de ces blocs formé d'une huître mère et d'une coquille vide de 14 cms de longueur, 49 petites huîtres de 1 à 6 cms (taille la plus courante : 4 cm environ).
- En conclusion, crassat pauvre, mais non complètement dégarni.  
Bonne apparence de petits naissains.

Etant donné ces constatations, quelles sont les mesures propres à maintenir et à développer la production sur les gisements girondins pour qu'ils puissent continuer à alimenter les divers centres d'élevage français ? Il appartiendra aux Commissions de visite de les préciser.

A mon avis les suggestions émises par M. LADOUCE en 1939 ont gardé toute leur valeur; elles pourraient être modifiées dans le détail, mais mériteraient de retenir l'attention quant aux principes : les conclusions du rapport de M. LADOUCE étaient les suivantes :

" Il me semblerait donc nécessaire de limiter l'ouverture de la pêche à pied aux mois de Janvier et Février; puisque seuls les deux premiers mois de pêche sont réellement productifs on éviterait ainsi le piétinement inutile des jeunes huîtres sur les crassats pendant la dernière période de pêche et le rendement global serait accru. D'avancer en Mars au lieu d'Avril, la période de la pêche à la drague et de ne tolérer celle-ci que pendant les 4 heures autour de la basse-mer.



Il y aurait lieu de fixer des zones de pêche interdite (à déterminer).

En vue de la reconstitution des gisements, j'envisagerais la transformation de l'affectation de la zone de captage actuelle du Cheyzin en zone de reproduction, puis son extension par apports successifs de moellons : d'abord entre cette zone et le fleuve, puis, partant du noyau ainsi formé; alternativement vers l'amont et vers l'aval en suivant la ligne des plus basses eaux, pour reformer les crassats anciens".

- Il ne s'agirait pas de supprimer les parcs à naissain du lotissement du Cheyzin, mais d'interdire provisoirement la pêche sur la partie du crassat (ancienne concession du "syndicat") où existent encore des moellons - collecteurs); d'autres zones d'ailleurs pourraient être choisies pour ces essais de reconstitution. -

D'autres solutions peuvent être envisagées, qui faciliteraient peut-être cette reconstitution : je veux parler du lotissement en parcs à naissain et en parcs à élevage des terrains compris entre la ligne haute des crassats et la laisse de haute mer. Un projet de lotissement est d'ailleurs en cours d'instruction au Verdon. Dans ce cas, chaque concessionnaire devrait être tenu d'apporter obligatoirement un certain nombre de collecteurs sur la parcelle qui lui serait attribuée pour le captage, et aussi d'entretenir les parcelles attribuées pour l'élevage.

A propos de parcs d'élevage, il faut noter en effet que plusieurs parcelles sur les anciens lotissements se sont ensablées ou envasées, que les huîtres sur ces "vasières" "chambrent" ou sont atteintes de la maladie de la coquille.

Pour terminer, je signale les possibilités d'avenir qu'offrent aux ostréiculteurs du Verdon les prés-salés qui s'étendent du Verdon à Neyran. Plusieurs obstacles s'opposent encore à la création de "claires" et d'établissements d'expédition dans ces terrains; mais il est incontestable qu'ils sont favorables à l'engraissement et même au verdissement des huîtres.

#### AUTRES COQUILLAGES -

On trouve des palourdes sur les crassats émergents, entre le phare de Richard et Le Verdon, mais leur pêche n'est guère pratiquée qu'au voisinage du lotissement de Neyran. On pêche également les lavignons dans la zone Le Verdon-Neyran. Deux bancs assez importants de lavignons situés à l'embouchure du chenal de Talais et du chenal de Charmailles ont été détruits en 1945-1946 par le mazout. Ils se reconstituent difficilement.

La moulière de Talais est inexploitée depuis 1945, année où elle fut détruite par les étoiles de mer. En octobre 1951, nous avons dragué ces fonds. Ils étaient garnis d'une épaisseur considérable de jeunes moules dans un périmètre de 500 mètres autour de la carcasse à terre du torpilleur coulé en face du Verdon. Périodiquement ces jeunes moules sont détruites par les étoiles de mer.

On rencontre aussi des moules aux mêmes emplacements que les huîtres sur les ouvrages maçonnés de la Pointe (pêche interdite). Entre la pointe de Grave et Soulac, sur la côte océane, quelques moules se trouvent sur les ouvrages maçonnés de protection.

